

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du mardi 28 avril 2026**

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Kayané BIANCO ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN représenté par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN-020-19200/26/BM**

**■ Approbation des modalités de prise en charge des frais d'organisation et d'accueil des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia dans le cadre de ReperTours**

161445

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a fait de la filière d'excellence du « numérique et des industries créatives », comprenant le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée, l'un des axes prioritaires de son Agenda du Développement Economique métropolitain, actualisé en juin 2022, dans l'objectif de renforcer son rayonnement, son attractivité, son maillage territorial et sa visibilité régionale, nationale, voire internationale. En 2024, la Métropole a approuvé sa feuille de route des Industries Culturelles et Créatives (ICC) qui propose une stratégie de positionnement territorial précisant les ambitions communes et les objectifs à moyen/long terme traduits dans un plan d'actions.

Parmi les ICC, la filière cinéma, audiovisuel et multimédia symbolise particulièrement la créativité de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regorge d'un écosystème à la fois riche sur le plan artistique et novateur sur le plan technologique, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement.

Au cœur de la Provence, Aix-Marseille-Provence est depuis de nombreuses années, une terre d'accueil des tournages et une source d'inspiration pour les cinéastes qui viennent poser leur caméra sur le territoire métropolitain. Ce dernier séduit les productions par la diversité de ses atouts naturels, ses décors cinégéniques, entre plages et calanques ensoleillées, villages pittoresques et autres paysages à très forte évocation Provence, sites historiques ou équipements contemporains, grands espaces naturels et terres agricoles, paysages urbains ou friches industrielles, mais aussi pour son écosystème riche sur le plan artistique et technique et novateur sur le plan technologique, ses talents émergents, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics et la proximité des infrastructures de transport et à présent pour son fonds de soutien dédié à la production cinématographique et audiovisuelle (FACAMM).

Au fil des années et des succès, sur grands et petits écrans et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, la filière cinéma, audiovisuelle et numérique s'est considérablement développée sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, notamment grâce aux infrastructures de production et d'accueil des tournages qui en font sa renommée, telles que Provence Studios et le studio de production virtuelle, The Next Stage à Martigues, le Pôle Média de la Belle de Mai dédié aux industries créatives qui accueille Les studios de Marseille (Studio TF1) et la base logistique d'accueil des tournages CinéMaBase à Marseille.

L'un des atouts majeurs du territoire réside dans la complémentarité de ces expertises qui forment ensemble, un écosystème florissant aux fortes perspectives de croissance et d'emplois.

Afin de promouvoir Aix-Marseille-Provence comme terre d'accueil des tournages et de création, il est proposé d'organiser sur le territoire 3 ReperTours au maximum en 2026, à destination notamment des producteurs, studios d'animation, directeurs de production, scénaristes, réalisateurs, repéreurs, régisseurs généraux locaux et nationaux.

Un ReperTour se caractérise par un focus sur les décors naturels terrestres et marins publics et privés, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des visites des studios et bases logistiques, des moments avec des personnalités du territoire et des rencontres avec les professionnels de l'écosystème (associations professionnelles, gestionnaires de sites accueillant des tournages, sociétés de production, studios d'animation, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées, dont les studios de postproduction).

L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors naturels et les équipements structurants, afin d'attirer les tournages de fictions ou la fabrication de films d'animation, créer de l'emploi et faire rayonner l'image de la Métropole. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Les ReperTours seront organisés en partenariat avec les gestionnaires de sites, les bureaux d'accueil des tournages du territoire Métropolitain, en concertation avec la Commission Régionale du Film, afin de favoriser l'ancrage des projets sur le territoire dès la phase d'écriture ou de pré-repérage, de favoriser l'accueil des productions et la postproduction, générateurs d'emplois, de retombées économiques, touristiques et d'image sur le territoire.

Afin de mener à bien ces opérations de promotion, la Métropole et les partenaires éventuels des opérations prévoient d'accueillir pour chaque ReperTour, une vingtaine de professionnels locaux et nationaux, pour une durée de 1 à 3 jours maximum pour ce qui concerne l'étape Métropolitaine.

Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie avec petit-déjeuner, restauration, transport en taxi, autres frais annexes, pour un maximum d'une vingtaine de personnes pour chaque opération), la location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau (pour un maximum de 35 personnes), ainsi que des déjeuners et soirées de Networking (réservation de restaurant ou location de lieu et cocktail pour un maximum de 70 personnes), répartis entre les partenaires co-organisateurs le cas échéant.

La prise en charge métropolitaine représente une enveloppe de 15 000 euros au maximum.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, portant approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuel et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain (FACAMM) ;
- La délibération n° ECOR-001-16793/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024 portant approbation de la feuille de route Industries Culturelles et Créatives de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'organisation de 3 opérations ReperTours au maximum en 2026, dans l'objectif d'une part de faire connaître le territoire métropolitain en tant que terre de tournages et de création et d'autre part d'assurer la promotion de la filière cinéma, audiovisuelle et numérique au niveau local, régional et national.

**Article 2 :**

Est autorisée la prise en charge des frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie avec petit-déjeuner, restauration, transport en taxi, autres frais annexes, pour un maximum d'une vingtaine de personnes pour chaque opération), la location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau (pour un maximum de 35 personnes), ainsi que des déjeuners et soirées de Networking (réservation de restaurant ou location de lieu et cocktail pour un maximum de 70 personnes), répartis entre les partenaires coorganisateur.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026, en section fonctionnement : chapitre 011, nature 6228, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Nicolas ISNARD